

Commission Exécutive du C.I.O. et Fédérations Internationales

Procès-verbal de la réunion du 23 avril 1966, au Foro Italico à Rome

1. *Le président Brundage* ouvre la séance à 9 h. 45.

2. **Liste de présence** (annexe N° 1).

3. **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion.**

Aucune réclamation n'étant faite, le procès-verbal est adopté.

4. **Discussion des questions soulevées lors de la dernière réunion.**

a) *Fonds provenant de la télévision.*

Le Colonel Russell, parlant au nom de toutes les fédérations représentées, désire remettre à plus tard la discussion de ce point, lorsque le procès-verbal de leur séance en commun aura été rédigé.

b) *Le programme olympique doit-il inclure tous les sports reconnus?*

Le Colonel Russell dit que les F.I. ont confirmé à l'unanimité la résolution de Lausanne, demandant que les vingt et un sports reconnus participent au programme olympique.

c) *Ingérence politique dans le sport.*

Le Colonel Russell, au nom des fédérations représentées, confirme leur résolution de Lausanne, à savoir que toutes les Fédérations Internationales qui le désirent doivent avoir la possibilité de participer aux Jeux Olympiques, aux championnats ou autres rencontres, sans aucune discrimination de race ou d'opinion politique.

Le président Brundage est heureux de voir les F.I. réaffirmer leur attitude en ce qui concerne l'ingérence politique dans le sport. Cette attitude coïncide avec celle du C.I.O. et avec ses statuts. Il est extrêmement important que, sur ce point, le C.I.O., les C.N.O. et les F.I. aient une attitude commune. Jusqu'ici, nos négociations avec l'O.T.A.N. sont restées au point mort, mais nous y travaillons et espérons obtenir quelque chose à l'avenir. En ce qui concerne *les sports qui participent au programme olympique*, le C.I.O. se réserve le droit de

les désigner lui-même. Pour les Jeux de 1972, le C.I.O. a admis vingt et un sports. Il faut cependant se rendre compte que chaque sport ajouté aux Jeux en augmente les frais. Nous avons eu dans le passé jusqu'à dix-sept villes candidates à l'organisation des Jeux. Aujourd'hui, nous avons quatre villes candidates. Trois autres villes ont renoncé probablement à cause du coût des Jeux. Si nous continuons à accroître les compétitions, nous risquons de voir les candidatures diminuer d'autant, car jamais une ville n'a fait de bénéfices en organisant les Jeux Olympiques.

Le C.I.O. a également le devoir de veiller à ce que les statuts des Fédérations Internationales soient conformes aux règles d'amateurisme. Plusieurs sports sont à la limite de ce qui peut être toléré. Nous n'avons pas de parti pris contre l'un ou l'autre sport, mais nous devons discuter avec leur fédération pour tenter d'améliorer la situation. Le C.I.O. se réserve le droit de composer le programme en y inscrivant les sports qui respectent ses règles, mais il désire travailler en plein accord et en pleine amitié avec les Fédérations Internationales.

M. C. S. Palmer (président F.I. Judo) évoque la situation de son sport qui a participé aux Jeux de Tokyo, qui participera aux Jeux de 1972, mais qui est exclu des Jeux de Mexico. Le Comité organisateur de ces Jeux serait d'accord de l'inclure.

M. Brundage répond que le programme des Jeux de Mexico a déjà été fixé. Pour le modifier, il faudrait obtenir les deux tiers des voix des membres présents. La session du C.I.O. a mis cette question à son ordre du jour.

M. State (haltérophilie) évoque la question du paiement des frais des présidents et des secrétaires des F.I. qui se rendent sur place pour vérifier les installations des Jeux.

M. Keller (aviron) appuie l'orateur précédent et pense qu'en cas de nécessité, le nombre des délégués devrait être augmenté. Cela facilite certainement les comités organisateurs lorsque des représentants de Fédérations Internationales peuvent s'y rendre, car il arrive qu'ils préconisent des solutions moins coûteuses que celles envisagées.

M. Brundage dit que tout cela est une question de bon sens. Nos règles stipulent que les installations sportives doivent être approuvées par les Fédérations Internationales. Les comités organisateurs apprécient leurs conseils et sont généralement d'accord de payer deux ou trois voyages lorsque c'est nécessaire.

5. Rapport du Comité organisateur de Grenoble.

Le D^r R. Héraud, nouveau directeur du Comité organisateur des Jeux et ancien directeur général de l'Institut des Sports de Paris, commente le rapport écrit qui est remis aux représentants des Fédérations Internationales. Il assure que tout sera prêt aux dates fixées. Sur une question de *M. Amilcare Rotta* (bobsleigh), *M. Héraud* dit que la construction de la piste n'est pas encore achevée, mais elle sera prête en temps voulu.

M. Brundage dit que les représentants du Comité organisateur des Jeux de Grenoble sont ici à la disposition des Fédérations Internationales pour toutes questions qu'elles pourraient avoir à poser.

6. Rapport du Comité organisateur de Mexico.

Le Général Clark (C.O. Mexico) dit que des rapports imprimés vont arriver et qu'ils seront envoyés directement aux Fédérations Internationales. Il estime que le travail d'organisation se fait de façon satisfaisante. Des techniciens, des ingénieurs, des architectes du Comité organisateur sont ici à Rome et seraient heureux de recevoir la visite des représentants des F.I. et d'entendre leurs suggestions. Parlant des épreuves tests, le Général Clark dit que le Comité organisateur n'invitera personne en 1966, mais que tout le monde peut venir. Ils organiseront les tests avec l'appui des Fédérations Internationales, le seul principe étant de recevoir des équipes, mais pas de champions vedettes isolés.

7. Discussion sur les candidatures aux Jeux de 1972.

Une discussion générale s'engage, à laquelle prennent part *MM. Hodler* (ski), *Pain* (athlétisme), *Russell* (boxe), *Jones* (basketball), *Coulon* (lutte), *Général Thofelt* (pentathlon), *M. Armand Massard* (C.E.), *Général Clark* (C.E.) et le président *Brundage*. *M. Brundage* demande aux F.I. d'examiner soigneusement toutes les candidatures, de se renseigner à l'avance sur les questions douteuses et de faire ensuite rapport au C.I.O. afin que celui-ci puisse faire son choix en toute connaissance de cause. Les questions techniques sont très importantes, mais il y en a d'autres. Les Jeux Olympiques appartiennent au monde. Toutes les villes ont le droit d'organiser les Jeux, à quelque pays qu'elles appartiennent. Il est certain que les athlètes se trouvent parfois en face de conditions difficiles. Il cite l'exemple même de Mexico, dont les athlètes ont pris part à de nombreux Jeux Olympiques, bien que l'altitude ait également joué son rôle pour eux, mais il est également certain que les Jeux de Mexico stimuleront le Mouvement Olympique dans toute l'Amérique centrale et même l'Amérique du Sud. Le C.I.O. essaie de choisir les villes organisatrices pour le seul bénéfice du Mouvement Olympique.

Le Colonel Russell, parlant au nom des Fédérations Internationales, exprime le souhait que les villes candidates se mettent en rapport avec les Fédérations Internationales et leur envoient d'avance toute la documentation intéressant leur sport. Les Fédérations Internationales dresseront un questionnaire et l'enverront, non pas la veille des présentations des candidatures, mais six mois auparavant, afin que des échanges épistolaires puissent avoir lieu.

Le président Brundage trouve la solution excellente. Il fait remarquer que la plus grosse part des dépenses consacrées par une ville candidate concerne l'équipement routier et touristique du pays. Cet équipement constitue un apport pour le pays et ne doit pas être mis sur le compte des Jeux, comme le font trop souvent les journalistes qui parlent des 3 milliards de dollars dépensés par le Japon pour les Jeux. En fait, ces milliards furent dépensés pour les communications ferroviaires, aériennes, routières, dont le bénéfice du point de vue touristique se fera sentir très longtemps pour le Japon.

8. Discussion générale sur les Règles Olympiques.

a) *Doping*. *Le président Brundage* fait le point sur cette question. Tout le monde est d'accord pour l'éliminer à tout prix. Le Conseil de l'Europe a fait une étude très sérieuse de la question. Il s'agit tout d'abord de définir le mot «doping» et de dresser une liste des produits qui doivent être interdits. Cette question est à l'ordre du jour de la session du C.I.O. qui prendra une décision au sujet des sanctions nécessaires. Dans cet ordre d'idées, il est prévu de disqualifier les équipes dont un membre aura pris des stimulants.

b) *Prix en espèces*. *Le président Brundage* a pris contact avec les fédérations en cause, yachting, tir et sports équestres. Il a bon espoir d'arriver à éliminer cette violation de nos règles.

c) *Règles sur les conditions d'admission aux Jeux*. *Le président Brundage* annonce qu'une commission étudie cette question. En ce qui concerne la limitation des entrées, le président *Brundage* constate qu'il est impossible matériellement de permettre à tout le monde de participer aux Jeux. La Fédération internationale d'athlétisme amateur l'a compris et permet l'inscription d'un seul athlète par épreuve. En natation, il existe également une limitation et d'autres fédérations l'appliquent aussi. Il est certain que la participation d'athlètes d'un calibre non olympique constitue un danger dans certains sports tels que la boxe, l'équitation, etc.

Le président constate qu'aux Jeux de 1964, à Tokyo, des difficultés se sont élevées au sujet de la participation des athlètes de l'Indonésie et de la Corée, difficultés provoquées par le fait que toutes les F.I. n'appliquent pas les mêmes sanctions à l'égard de certaines fautes. A Tokyo, certaines F.I. ont passé l'éponge, d'autres ont maintenu leurs sanctions.

M. Brundage parle également des infractions à la règle de l'amateurisme qui ont été constatées à Innsbruck, et cite le cas *Kilius-Bäumler*. Ce couple, qui était mineur et donc irresponsable au point de vue légal, avait avant les Jeux conclu un contrat secret dont les clauses financières différaient selon le résultat obtenu aux Jeux. Le C.I.O. a fait une enquête, et sans attendre les conclusions de cette enquête, le couple *Kilius-Bäumler* a rendu ses médailles d'argent. Nous allons donc les remettre au couple ayant obtenu la troisième place, dont la médaille de bronze sera remise aux gagnants venant ensuite. Or, il se trouve que ces deux couples ont passé au professionnalisme après les Jeux, ce qui n'est plus de notre compétence, mais qui fait ressortir combien le patinage artistique est attaché de professionnalisme, et ne devrait donc pas figurer au programme olympique. *M. Brundage* insiste sur l'étroite communauté d'intérêt qui lie les Comités Nationaux Olympiques, composés en grande partie des représentants des Fédérations Nationales, et les F.I. elles-mêmes. Ces deux organismes peuvent donc se contrôler mutuellement.

(Suite à la page 95.)